



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

**FORMULAIRE DE DEROGATION POUR LES DOCTORANTS
AYANT PLUS DE 10 SEMESTRES D'ETUDES**

RAPPEL

Selon l'Article 29 du Règlement transitoire de l'UNIGE, l'inscription prévue au doctorat ne peut dépasser 10 semestres sauf « dérogation accordée par le doyen qui en informe le rectorat ».

DOCTORANT

Nom :

Prénom :

N° d'immatriculation :

Date de naissance :

Inscription au doctorat depuis le :

Permis :

PREAVIS DU DIRECTEUR DE THESE

Veillez avoir l'amabilité d'exposer les motifs quant à un préavis favorable ou défavorable :

Favorable

Nombre de semestres prévus :

Défavorable

Date :

Signature du directeur de thèse :

DECISION DU DOYEN

Dérogation accordée

Nombre de semestres accordés :

Dérogation non accordée

Date :

Signature du doyen :



Prière de déposer ce formulaire accompagné de l'exposé des motifs dans la boîte aux lettres du Conseiller aux études (Uni Bastions, Aile Jura, 2^e étage, bureau A219) qui le fera suivre au Décanat.